Envoyé en préfecture le 14/09/2026
Reçu en préfecture le 14/09/2026
Publié le
ID : 035-213502289-20260910-DEL_2026_095-DE

Pleurtuit
Au cœur de la Côte d'Émeraude

Délibération n° DEL_2026_095

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la Ville de Pleurtuit

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 10 septembre à dix-neuf heures et trente-trois minutes, les membres du Conseil Municipal de la Ville de Pleurtuit, dûment convoqués, se sont réunis à la mairie de Pleurtuit, 2 place des Frères Lumière, sous la présidence de Madame Christine COLAS, Maire

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Date de la convocation : vendredi 4 septembre 2026

Présents : 25
Mme Christine COLAS, M. Alain BARBÉ, M. Clément LE RICOUSSE, Mme Marie-Laure DAVY, M. Patrice BEDEL, Mme Maryline DUFÉE, M. Philippe RENAULT, Mme Muriel ROLLAND, Mme Marie-Paule DAHIREL, M. Mickaël CHALMEL, M. Samuel MARTINEAU, M. Jacques ERTLÉ, Mme Virginie HERVÉ, M. Benjamin LE GONIDEC, M. Nicolas MACAIGNE, Mme Nadège GUINEHEUX, M. Paul BONDOT, Mme Claire LHOTELLIER, Mme Patricia VEYRIES, M. Jean-Michel GOIZET, M. David MACÉ, Mme Morgane GOUES, Mme Pauline PAGEOT, M. Dylan LEMOINE, M. Emmanuel GOMEZ

Absents représentés : 4
Mme Hélène REUX a donné pouvoir à Mme Christine COLAS
Mme Valérie HOMO a donné pouvoir à M. Patrice BEDEL
Mme Sabine NIEL a donné pouvoir à M. Alain BARBÉ
Mme Fabienne DERONDIER a donné pouvoir à M. Dylan LEMOINE

Absents non représentés : 0

Secrétaire de séance :
Mme Morgane GOUES

Envoyé en préfecture le 14/09/2026
Reçu en préfecture le 14/09/2026
Publié le
ID : 035-213502289-20260910-DEL_2026_095-DE

5- MARCHE DE TRAVAUX « CONSTRUCTION D'UN NOUVEL ALSH » – LOT N°3 – AVENANT N°1

Rapporteur : M. Clément LE RICOUSSE

Les travaux de toiture du nouvel ALSH ont démarré. Pour éviter la mise en place de garde-corps sur toute la périphérie de la toiture du bâtiment, une solution alternative a été étudiée avec le coordonnateur SPS, puis proposée et validée par le maître d'ouvrage. Des ajustements ont dû être réalisés par rapport au marché initial du lot 3. Ces évolutions entrainent des prestations en moins par rapport au marché initial.

Par conséquent, il est proposé de valider l'avenant n°1 du lot 3 :

Lots concernées	Montant du marché initial € H.T.	Montant du présent avenant € H.T.	Montant des avenants € H.T.	Nouveau montant du marché € H.T.
3 – Construction ossature bois - EMG	864 571.68	Av n°1 : - 9 863.30	- 9 863.30	854 708.38

Vu le code de la commande publique,

Vu la délibération 2025-162 du 18 décembre 2025 attribuant les marchés de travaux pour la construction d'un nouvel ALSH,

Vu l'avis de la commission conjointe « Projets structurants - Personnel communal – Sécurité – Intercommunalité - Vie associative » / « Finances – numérique – jumelage » du 8 septembre 2026,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

APPROUVE les termes de l'avenant n°1 du marché de travaux « construction du nouvel ALSH » - lot n°3, d'un montant de -9 863,30 € H.T. (neuf mille huit cent soixante-trois euros et trente centimes hors taxe) ;

AUTORISE Mme le Maire ou son représentant, à signer ces avenants ainsi que toutes les pièces afférentes à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Christine COLAS

Le secrétaire de séance,
Morgane GOUES